



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE
PARIS OUEST LA DEFENSE - POLD**

N° Spécial

14 mars 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PREFECTURE_92 – EPT POLD du 14 mars 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE PARIS OUEST LA DEFENSE - POLD	Page
PHS - POLD N° 2023-028	20.02.2023	Arrêté conjoint portant approbation des orientations de la politique intercommunale d'attributions de logements sociaux du territoire de Paris Ouest la Défense.	3

Arrêté n°2023-028 du 20 février 2023 portant approbation des orientations de la politique intercommunale d'attributions de logements sociaux du territoire de Paris Ouest la Défense.

*La Préfète Déléguée
pour l'Égalité des Chances*

La Présidente de Paris Ouest la Défense

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.441-1-5 ;

Vu la délibération du Conseil de territoire de l'établissement public territorial de Paris Ouest la Défense n°8 (33/2018) du 26 juin 2018 approuvant la création et la composition de la conférence intercommunale du logement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-123 du 22 décembre 2022 fixant la composition de la conférence intercommunale du logement de Paris Ouest la Défense ;

Vu le document cadre d'orientations sur les attributions adopté par la conférence intercommunale du logement du 10 février 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETEMENT

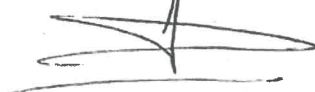
Article 1^{er}: Le document cadre d'orientations de la politique intercommunale en matière d'attribution des logements sociaux de Paris Ouest la Défense, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2: Le document cadre d'orientations de la politique intercommunale en matière d'attribution des logements sociaux de Paris Ouest la Défense sera annexé aux conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

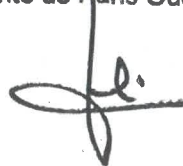
Article 3: La Préfète déléguée pour l'égalité des chances des Hauts-de-Seine et la Présidente de l'établissement public territorial de Paris Ouest la Défense sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le **20 FEV. 2023**

La Préfète déléguée
pour l'égalité des chances
des Hauts-de-Seine



La Présidente de Paris Ouest la Défense



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>